

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 3 avril 2023  
Président : M. Marco CARENZA  
Rapport sur : Préavis N° 2023/90  
Rapporteur : M. Vadim ROCHAT

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 2023/90 concernant « Modification du droit de superficie distinct et permanent (DDP) à titre onéreux octroyé à la Coopérative de l'habitat associatif sur la parcelle N° 1071 »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **décide :**

1. d'accepter la modification du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux octroyé à la Coopérative de l'habitat associatif sur l'indexation de la redevance du DDP sur la parcelle N° 1071 sur l'indice suisse de prix à la consommation,
2. d'autoriser la Municipalité à signer la modification de l'acte notarié.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 4 avril 2023.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**Le Président :**



**La Secrétaire :**